



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRÉ
SEANCE du LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

N°2025-07

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/02/2025

Date d’Affichage : 17/02/2025

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIÈRE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Christelle BEGEAULT donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : **Vente d’un terrain communal.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-29 du 26 juin 2023 concernant l'achat de la parcelle AD n° 145 de 120 m² située à l'entrée du bourg de la commune, derrière le restaurant, pour un montant de 19€/m², soit 2 280€.

Il explique que pour accéder à cette parcelle, l'acheteur, Monsieur PARADIS souhaite acquérir une nouvelle parcelle référencée AD 174 de 63 m², pour un montant de 19€/m², soit 1 197€.

Considérant, le prix de vente au mètre carré des parcelles constructibles viabilisées dans la commune,

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle AD 174 à Monsieur Pierre PARADIS pour un prix net vendeur de 1 197€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.
- **DIT** que l'adresse 6 bis route de Saint-Sauveur sera attribuée à l'ensemble des parcelles.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 24 février 2025

AR Prefecture

086-218601862-20250224-D2025_07-DE
Reçu le 25/02/2025
Publié le 25/02/2025



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux